



Pour changer ou pour durer ? Le développement durable en questions 13^{ème} Congrès RIODD [16-18 octobre 2018]

Appel à communications spécifique à la session : « Comprendre les transformations du reporting extra-financier »

Dans le cadre du 13^{ème} Congrès RIODD (16-18 octobre 2018, Grenoble), plusieurs sessions « spéciales » rassembleront des communications qui viendront alimenter les débats sur le thème central de ce Congrès « Pour durer ou pour changer ? Le développement durable en questions ».

Responsable de cette session spéciale

Béatrice Boyer-Allirol,
Université Grenoble-Alpes, CERAG.
Elisabetta Magnaghi,
Université Catholique Lille, LEM.

Cette session propose un focus particulier sur l'évolution et les transformations qui ont intéressé le *reporting* portant sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'une entreprise, aujourd'hui renommé « *reporting* extra financier ».

Le *reporting* s'adresse aux parties prenantes de l'entreprise, envers lesquelles cette dernière se doit de rendre compte. Alors que le contenu du *reporting* financier est fortement encadré par la réglementation comptable, le *reporting* extra financier se développe dans un contexte encore peu contraint et en constante évolution.

Censé permettre une évaluation extérieure de l'engagement d'une entreprise dans un développement durable, la pratique du *reporting* extra financier dépend en effet des conceptions du développement durable (DD) et de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), de son cadre réglementaire, de la stratégie de communication de l'entreprise et de ses rapports avec les parties prenantes influentes.

Par exemple, la conception de la RSE par la Commission européenne est passée de « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et écologiques à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* » en 2001 à la « *responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* » en 2011 [Martin-Chenut : 2017]. De son côté, le *reporting* extra financier a connu des transformations qui sont liées notamment au développement de cadres réglementaires nationaux, européen ou internationaux (65% des instruments de *reporting* sont obligatoires en 2016 [KPMG et al : 2016]) ; à l'apparition de référentiels de reporting ESG (GRI...) et leur actualisation ; à l'influence des principes, « bonnes pratiques », recommandations, etc., diffusés par des les organisations professionnelles (EFFAS Accountancy Europe, Ordre des experts-comptables, etc.) ; aux enjeux du choix de supports de communication (informations extra financières insérées dans le rapport annuel de gestion, rapport indépendant RSE, rapport intégré).

En matière de réglementation, la France a été le premier pays de l'UE à introduire une exigence de reporting extra-financier à certaines entreprises (loi NRE Nouvelle Régulation Économique en 2001, complétée par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 en 2012). L'Europe connaît actuellement un tournant en matière de communication extra financière avec la directive 2014/95 et sa récente transposition dans les Etats membres de l'UE avec les motivations suivantes : « *la communication d'informations non financières est en effet essentielle pour mener à bien la transition vers une économie mondiale durable, en associant la rentabilité à long terme à la justice sociale et à la protection de l'environnement. Dans ce contexte, la communication d'informations non financières contribue à l'évaluation, au suivi et à la gestion des performances des entreprises et de leurs incidences sur la société* » [UE : 2014].

De son côté, le concept de « reporting intégré » est promu depuis 2010 par l'IIRC (International Integrated Reporting Council). L'objectif est de faire émerger une nouvelle norme internationale de reporting synthétisant les informations financières et extra financières pour montrer la connectivité des différentes

sphères de création de valeur pour l'entreprise. Cependant, ce reporting intégré reste une exception car il concerne moins de 10% des entreprises qui reportent en 2016.

Plusieurs problématiques liées pourraient contribuer à mieux comprendre ces transformations du reporting extra financier :

• **La question de la comparabilité de l'information extra financière entre entreprises :**

- Quelles sont les motivations des entreprises divulguant l'information la plus complète et la plus comparable (*best in class* ou autre) ? Quel rôle des parties prenantes dans ces motivations ?
- Quelles utilisations et appropriations par les dirigeants d'entreprises des référentiels existants ? Quelles positions des parties prenantes mobilisées sur ces questions ?
- La capacité à évaluer les effets extra financiers d'une société passe-t-elle par un référentiel universel permettant une comparabilité forte (type GRI) ou passe-t-elle plutôt par un référentiel *ad hoc* adapté à l'activité de la société ?
- Quel type de support est susceptible d'améliorer l'évaluation externe des risques financiers et extra financiers d'une société : l'intégration des informations extra financières dans le rapport annuel, un rapport annuel et un rapport développement durable indépendants, un rapport intégré ?
- Des transformations ont-elles été observées suite à la directive européenne d'août 2017 (applicable en France pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} septembre 2017) ?

• **La question de l'utilité de cette information pour les parties prenantes :**

- Les attentes des parties prenantes en matière d'information extra financière sont-elles uniformes ? Comment l'évolution de ces attentes impacte-t-elle le reporting extra financier ?
- Comment les informations extra financières sont-elles divulguées aux actionnaires ? aux administrations concernées ? à d'autres parties prenantes ? Et avec quels effets (attendus ou produits) ?
- Quels peuvent être les impacts pour l'entreprise si les informations publiées ne correspondent pas aux attentes de ses parties prenantes ? Et si les informations publiées s'avèrent inexactes, voire tronquées ?

• **L'analyse des stratégies de communication extra financière des entreprises :**

- À partir de quel cadre ou référentiel les entreprises définissent-elles leur stratégie de communication ? Ce choix dépend-il des secteurs d'activité, des pays ? Pourquoi GRI est-il aujourd'hui le référentiel le plus utilisé dans le monde, après avoir été boudé voire contesté ? Dans quelle mesure répond-il aux attentes de telle ou telle partie prenante ?
- Comment l'information extra financière est-elle produite ? Qui sont les « reporters » de l'information extra financière ? Peut-on parler de métier de « reporter » ? La publication de cette information est-elle sous-traitée ? Si oui, qui sont les sous-traitants ?
- Les entreprises réalisent-elles des choix concernant l'information publiée ? Quels sont les freins à la publication de certaines informations ? Quand ces freins se manifestent-ils ? Emanent-ils d'acteurs internes à l'entreprise et/ou de ses parties prenantes ?
- Pourquoi les entreprises n'adoptent-elles peu ou pas le reporting intégré comme stratégie de communication ? Quels sont les freins à cette adoption ?

L'ensemble de ces problématiques (non exhaustives) doit permettre de mieux comprendre le développement de l'activité de reporting extra-financier et apprécier si, et en quoi, il participe d'un changement de conception de l'entreprise – et de sa différenciation, ou non, selon les sociétés, les secteurs, les pays... L'ambition de la « transparence », que portent souvent les promoteurs mais aussi les critiques de l'*accountability*, peut également être questionnée.

Repères bibliographiques :

- Alexander D. & Blum V. [2016] « Ecological economics: A Luhmannian analysis of integrated reporting », *Ecological Economics*, 129, p.241-251.
- Barbu E. M., Dumontier P., Feleagă N. & Feleagă L. [2014] « Mandatory environmental disclosures by companies complying with IASs/IFRSs: The cases of France, Germany, and the UK », *International Journal of Accounting*, **49**(2), p.231-247.
- Boyer-Allirol B. [2013] « Faut-il mieux réglementer le reporting extra financier ? », *Revue Française de Gestion*, **237**(8), p.73-95.
- Boyer-Allirol B. & Barbu E. M. [2018] « Est-il pertinent de durcir le droit européen de l'environnement ? », *Revue Internationale de Droit Economique* (à paraître).
- Chauvey J. N., Giordano-Spring S., Cho C. H. & Patten D. M. [2015] « The normativity and legitimacy of CSR disclosure: Evidence from France », *Journal of Business Ethics*, **130**(4), p.789-803.
- Cho C. H., Guidry R. P., Hageman A. M. & Patten D. M. [2012] « Do actions speak louder than words? An empirical investigation of corporate environmental reputation », *Accounting, Organizations and Society*, **37**(1), p.14-25.
- Dankova P., Valeva M. & Štrukelj T. [2015] « A comparative analysis of international corporate social responsibility standards as enterprise policy/governance innovation guidelines », *Systems Research and Behavioral Science*, **32**(2), p. 152-159.

- Déjean F. & Martinez I. [2009] « Communication environnementale des entreprises du SBF120: déterminants et conséquences sur le coût du capital-actions », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, **15**(1), p.55-77.
- Einhorn E. [2005] "The nature of the interaction between mandatory and voluntary disclosures", *Journal of Accounting Research*, **43**(4), p.593-621.
- Gillet-Monjarret C. & Martinez I. [2012] « La vérification sociétale des entreprises du SBF 120: l'impact de la structure de propriété et du conseil d'administration », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, **18**(3), p.43-66.
- Hahn R. & Kühnen M. [2013] "Determinants of sustainability reporting: a review of results, trends, theory, and opportunities in an expanding field of research", *Journal of cleaner production*, **59**, p.5-21.
- He C. & Loftus J. [2014] "Does environmental reporting reflect environmental performance? Evidence from China", *Pacific Accounting Review*, **26**(1/2), p.134-154
- KPMG, G. UNEP & Centre for Corporate Governance in Africa [2016] *Carrots & Sticks: Global trends in sustainability reporting regulation and policy* (2016 edition), Lieu : KPMG.
- Magnaghi E. [2017] « Business model et reporting intégré : quelle pertinence de l'approche de l'IIRC ? », *Gestion 2000*, n°4.
- Martin-Chenut K. [2017] « La RSE saisie par le droit », in Chanteau J.-P. et al (dir), *Entreprise et responsabilité sociale en questions*, Paris : Classiques Garnier, pp.205-216.
- Trébucq S. & Magnaghi E. [2017] "Using the EFQM excellence model for integrated reporting: A qualitative exploration and evaluation", *Research in International Business and Finance*, **42**©, p.522-531.
- UE [2014] *Journal officiel de l'Union européenne*, L 330/1 du 15.11.2014, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&from=IT>

Pour soumettre une proposition de communication à cette session spéciale

1. Renseignez le formulaire-type ci-joint ou accessible sur la page <https://riodd2018.sciencesconf.org/resource/page/id/1> (puis « télécharger le fichier-modèle » de soumission)
2. Adressez-le par mail (dont le titre indiquera « *Soumission à la session spéciale 'Transformations du reporting extra-financier'* » au responsable de la session spéciale **au plus tard le 25 avril** : Email : beatrice.allirol@iut2.univ-grenoble-alpes.fr et elisabetta.magnaghi@univ-catholille.fr avec copie à l'adresse riodd2018@sciencesconf.org
3. Puis, après avis du(des) responsable(s), soumettez votre proposition, si nécessaire révisée, **avant le 2 mai** sur le site du colloque <https://riodd2018.sciencesconf.org/>.

L'acceptation définitive vous sera transmise courant juin.

Une proposition se présente sous forme d'un résumé détaillé de votre communication (cf indications dans le fichier-modèle).

En cas d'acceptation, le texte complet sera à déposer sur SciencesConf.org (en complément de votre soumission initiale) dix jours avant le Congrès. **ATTENTION : ce dépôt conditionnera votre inscription au programme du colloque.**